

Appel à Projets 2020 Recherche Clinique

La Ligue Nationale Contre le Cancer souhaite apporter en 2020 un soutien à des projets de recherche clinique, à forte connotation de santé publique, à des équipes travaillant dans le domaine de la cancérologie.

Quatre thématiques sont retenues comme axes prioritaires :

- Les études ayant pour objectif d'évaluer l'impact des stratégies innovantes de diagnostic, de traitement et de suivi sur la prise en charge et la qualité de vie des patients, notamment par des outils de e-santé.
- Les études portant sur les séquelles, à moyen ou long terme, des traitements et leur impact sur la qualité de vie individuelle et les conséquences socio-économiques.
- Les études visant à améliorer la pratique des soins dans les domaines du traitement de la douleur, des soins palliatifs, des soins infirmiers au sens général, pendant et après l'hospitalisation (parcours patient).
- Les études ayant pour objectifs d'évaluer l'impact de l'activité physique adaptée (APA) sur la prise en charge des patients et leur qualité de vie.

Seront privilégiées les études conduites en réseaux, y compris promus par les groupes coopérateurs, avec la participation de plusieurs établissements de soins. Les essais thérapeutiques, en particulier médicamenteux, sont exclus de cet appel à projets.

Les demandes de subvention devront être effectuées sur le site Internet, <u>www.ligue-cancer.net</u>, accès chercheurs, à partir du 6 janvier 2020. La date limite de validation du formulaire Internet (Lettre d'Intention) est fixée au 3 février 2020.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche : recherche@ligue-cancer.net

Critères de sélection

Il est demandé de **présenter avec précision les méthodologies** utilisées pour mener à bien le projet de recherche.

• Le porteur du projet

- Il doit consacrer au moins 70 % de son activité recherche au projet de recherche soutenu par la Ligue.
- Il doit être l'investigateur principal du projet.
- Ses titres ou fonctions doivent être ceux d'un professionnel reconnu en recherche dans le domaine de la cancérologie.
- Le porteur du projet doit travailler en tant que statutaire dans un laboratoire ou un service situé en France et reconnu par les tutelles (Ministère de la Santé, Ministère de la Recherche). Il ne peut en aucun cas être un post-doctorant ou un doctorant.

• Ses collaborateurs

- Le nombre de collaborateurs doit être adapté à la nature du projet et à sa durée.
- La liste, la spécialité et le statut des différents collaborateurs ainsi que la quote-part (en %) de leur participation au projet, doivent être précisés.

• Les moyens octroyés

- Le porteur de projet doit clairement faire apparaître dans son dossier les ressources dont il dispose : dotations institutionnelles, contrats en cours, etc.
- La subvention de la Ligue est destinée à couvrir des frais de fonctionnement et de personnel temporaire (Attachés de Recherche Clinique, statisticiens, etc.). Les moyens octroyés ne peuvent en aucun cas servir aux salaires d'un doctorant.
- Il n'y a pas de montant-type : les montants sont attribués selon les besoins, au cas par cas, et selon les possibilités de la Ligue.
- Il n'y a pas de durée-type : la durée est suggérée par le porteur. Elle devra dans tous les cas tenir compte des délais nécessaires aux éventuelles obtentions d'autorisations spécifiques (INDS, CNIL, CPP ...).

• Engagements vis-à-vis de la Ligue

Si son projet est retenu par la Ligue, le porteur de projet s'engage :

- A fournir à la Ligue la copie des autorisations règlementaires nécessaires à la conduite du projet. Sans réception de ces documents, le versement correspondant à la première tranche du financement ne sera pas réalisé.
- A utiliser les crédits octroyés par la Ligue en respectant le budget prévisionnel annuel validé par le Conseil Scientifique National de la Ligue.
- A utiliser au moins 60 % des crédits dans l'année en cours et ce, dès le démarrage effectif du projet.
- A remettre annuellement, si le financement est pluriannuel, un rapport financier détaillé certifié conforme par l'agent comptable et un rapport scientifique détaillé sur l'avancement du projet.
- A remettre à l'issue des travaux un rapport scientifique et financier de synthèse sur l'ensemble de la période.
- A participer à des actions de communication afin de faire connaître au public le soutien apporté à la réalisation du projet par la Ligue Nationale et par les Comités Départementaux qui ont contribué au financement.
- A mentionner le soutien de la Ligue dans ses publications, communiqués de presse et toute présentation écrite ou orale des travaux soutenus.
- A ne pas solliciter d'autres associations, ou fondations, ou les comités départementaux de la Ligue pour le financement du projet de recherche soutenu, sauf accord préalable du Président du Conseil Scientifique National de la Ligue.

NB: Toute modification dans la coordination du projet doit être notifiée à la Ligue et recevoir son aval.

Le formulaire internet de la Lettre d'Intention est accessible sur le site internet de la Ligue du 6 janvier 2020 au 3 février 2020.

Informations concernant le Dossier Complet

La décision concernant la lettre d'intention sera notifiée le 15 mai 2020. Le dossier complet devra être soumis en ligne (dans un document pdf UNIQUE) selon les informations transmises lors de l'acceptation de la lettre d'intention ET une copie papier devra être envoyée au service Recherche de la Ligue entre le 15 mai 2020 et le 21 juin 2020 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Ce dossier devra comporter, dans l'ordre indiqué, les pièces suivantes :

- 1. Le projet de recherche détaillé (15 pages maximum).
- 2. La copie des autorisations réglementaires nécessaires à la conduite du projet (INDS, CNIL, CPP...) si elles ont été obtenues.
- 3. Le CV de l'investigateur principal avec téléphone et adresse électronique.
- **4.** La liste complète des personnes impliquées (y compris le porteur) dans la réalisation du projet et la quote-part de leurs activités consacrées au projet (en % du temps d'activité recherche).
- 5. La liste des publications de l'équipe depuis 2017 dans laquelle le nom des membres de l'équipe présents au moment de la réalisation des travaux sera souligné.
- 6. Un budget prévisionnel spécifique Ligue pour la totalité de la durée du financement, détaillé par année, justifiant le montant de la subvention demandée, le rôle que peut jouer l'aide de la Ligue dans l'avancement du projet ainsi que le pourcentage que représente la somme demandée à la Ligue par rapport au budget total du projet. Il devra tenir compte du délai nécessaire à l'obtention d'éventuelles autorisations spécifiques (INDS, CNIL, CPP ...).
- 7. Une attestation sur l'honneur du demandeur mentionnant que, si le dossier est retenu, le projet ne sera pas subventionné par une autre association caritative ou fondation.
- 8. L'accord du Directeur de l'Etablissement ou du Groupe Coopérateur sur papier à en-tête.
- 9. L'accord, les coordonnées et le RIB du gestionnaire.

NB : Tout dossier électronique incomplet ne sera pas évalué

La copie papier du dossier complet devra être adressée le 21 JUIN 2020 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) par courrier postal en 1 exemplaire non agrafé à :

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
Service Recherche
Appel à projets « Projet de Recherche Clinique »
14 rue Corvisart
75013 PARIS

Calendrier:

Date d'ouverture de l'appel à projets : 6 janvier 2020
Date limite de dépôt des lettres d'intention : 3 février 2020
Résultats des lettres d'intention : 15 mai 2020
Date limite de dépôt du dossier complet : 21 juin 2020
Résultats officiels : 12 octobre 2020

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche :

recherche@ligue-cancer.net